



**Bruxelles, le 18 mai 2017
(OR. fr)**

9416/17

**CORDROGUE 60
COAFR 143
COSI 104
GENVAL 58**

NOTE

Origine:	French delegation
Destinataire:	Dublin Group
Objet:	Situation régionale en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest doit faire face à de multiples menaces liées à la criminalité transnationale organisée, sous toutes ses formes (trafics illicites, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, terrorisme...), dans un contexte de faiblesse institutionnelle particulièrement marquée par des défaillances des systèmes de justice pénale et une corruption largement répandue.

La persistance du problème de la drogue dans la région et ses conséquences en termes sécuritaire, économique, social et sanitaire affaiblissent les fondements de l'Etat de droit et compromettent gravement le développement économique et humain dans la sous-région.

La région est en effet une importante zone de transit pour le trafic de cocaïne et d'héroïne. Elle doit également faire face à un important développement de laboratoires clandestins de fabrication de drogues de synthèse et à une augmentation préoccupante de la consommation locale de tous les types de drogues.

La coopération et la coordination régionales et internationales représentent un enjeu majeur afin de lutter efficacement contre les menaces transnationales qui affectent le continent comme l'ensemble de la communauté internationale, et d'apporter une réponse globale aux défis posés par le problème de la drogue. Outre la lutte contre les trafics, la prise en charge et le traitement médical des personnes dépendantes, jusqu'ici peu développés, constituent un axe majeur d'action dans la zone.

I. Travaux des mini-groupes

La présidence régionale du groupe de Dublin pour l'Afrique de l'Ouest, assumée par la France, est chargée d'étudier la situation, face au problème mondial de la drogue, des pays suivants : Bénin, Cap Vert, Ghana, Mali, Nigeria et Sénégal.

Le présent document a été établi à partir des informations qui proviennent :

- des rapports des mini-groupes de Dublin de la région ;
- du rapport mondial sur les drogues, édition 2016, de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) ;
- du rapport 2016 de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS) ;
- du rapport 2016 de l'OICS sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- des éléments repris dans le programme régional de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Ouest, pour la période 2016-2020 ;
- du rapport 2017 sur la stratégie internationale de lutte contre les stupéfiants du Département d'Etat Américain.

a. Date et lieux des réunions des mini-groupes de Dublin

En 2017, les mini-groupes de Dublin, institués en Afrique de l'Ouest, se sont réunis:

- de façon hebdomadaire à Accra;
- le 10 avril 2017 dans les locaux de l'Ambassade de France à Cotonou;
- le 12 avril 2017 au siège du service français de sécurité intérieure à Dakar;
- le 19 avril 2017 dans les locaux de l'Ambassade de France à Abuja;
- le 21 avril 2017 dans les locaux de l'Ambassade de France à Bamako.

b. Situation régionale au regard du problème de la drogue

De manière générale, les données disponibles sur la situation des pays africains face au problème de la drogue sont incomplètes et peu fiables. Il est ainsi difficile d'avoir une vision exhaustive et précise de la consommation, de la production et du trafic de produits stupéfiants ou de substances psychoactives sur le continent, ainsi que de leur évolution.

Principalement perçue comme une plaque tournante du narcotrafic, l'Afrique de l'Ouest doit en réalité faire face à tous les défis posés par le problème de la drogue. En effet, la région est également concernée par la production de substances illicites (cannabis et drogues de synthèse) et la consommation de drogues. Les trafiquants de cannabis opèrent dans l'espace sous régional. Les revenus financiers issus de la culture locale pourraient servir au financement du terrorisme régional.

Les réseaux criminels organisés nigériens restent les acteurs majeurs du narcotrafic à travers le monde. Ils disposent d'une importante diaspora, bien implantée en Afrique de l'Ouest mais également dans les pays producteurs et sur les routes du trafic. Ingénieux, organisés, adaptables, dotés d'une capacité d'action étendue et de revenus conséquents, leur démantèlement est particulièrement difficile. Ils ont par ailleurs élargi leur champ d'action et se sont positionnés sur le secteur de la production et du trafic de méthamphétamine, à destination des marchés d'Asie du Sud-Est.

Tendances en matière de consommation

L'usage des drogues est un phénomène en hausse au niveau local. Le trafic à l'échelle régionale a entraîné un accroissement de l'offre et de la disponibilité des produits stupéfiants sur le marché.

Outre la consommation traditionnelle de cannabis, l'usage des opiacés a ainsi fortement augmenté dans une région qui connaissait déjà une forte consommation de cocaïne.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale comptaient ainsi, en 2014, plus de 30 millions de consommateurs de cannabis, plus d'1 million d'usagers d'opiacés et presque 2 millions de personnes consommatrices de cocaïne.

Une consommation très importante d'héroïne est constatée en Côte d'Ivoire (phénomène des « fumoirs » à Abidjan), et dans une moindre mesure au Sénégal (plus d'un millier de personnes dépendantes sont enregistrées au centre hospitalier universitaire de Dakar).

Les pays d'Afrique de l'Ouest doivent également faire face à une forte consommation de Tramadol, médicament analgésique opioïde de synthèse détourné de son usage pour ses effets psychotropes.

Cette augmentation de la consommation de drogues dans la région constitue une source de préoccupation majeure pour les autorités sanitaires et un enjeu d'envergure en termes sécuritaire et de santé publique.

Trafic de cannabis

Le cannabis est la drogue traditionnellement consommée en Afrique de l'Ouest. Le trafic régional est en augmentation.

Le Ghana est le premier pays producteur et exportateur d'herbe de cannabis de la région. Les analyses effectuées sur de récentes saisies ont permis de démontrer une amélioration de la qualité du produit. Ce phénomène peut s'expliquer par l'apparition d'une demande plus exigeante. Les jeunes sénégalais notamment, qui ont voyagé en Europe, recherchent du cannabis de meilleure qualité que celui habituellement produit dans la région, avec une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) plus élevée.

Trafic de cocaïne

L'Afrique de l'Ouest est une importante zone de transit de la cocaïne en provenance d'Amérique du sud, à destination, principalement, de l'Europe (58 % des quantités acheminées dans la région), et notamment de l'Italie, de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni et des Pays-Bas, mais aussi des Etats-Unis (12 %), et dans une moindre mesure, de l'Asie (3 %). Une partie importante est également consommée sur le continent (26 %).

La cocaïne qui arrive sur la côte ouest du continent africain provient en majorité du Brésil (51 %), et dans des quantités plus réduites, de Colombie (18 %), du Pérou (13 %) ou encore du Chili (9 %). La position stratégique de l'Afrique de l'Ouest sur les routes des trafics se confirme. La valeur de la cocaïne qui y transite annuellement est estimée à 1,25 milliard de dollars.

Le vecteur aérien commercial est le plus utilisé par les passeurs, pour la plupart d'origine nigériane ou bissau-guinéenne, qui empruntent des vols au départ de Sao Paulo via Casablanca, Addis-Abeba, Dubaï ou Johannesburg, avant de rejoindre les pays d'Afrique de l'Ouest.

La technique de la « rupture de charge » et l'utilisation de plusieurs passeurs pour la réalisation d'un même transfert sont des modus operandi toujours utilisés par les trafiquants afin de masquer les itinéraires, compliquer la remontée des filières et rendre inopérantes les techniques de ciblage mises en place par les services répressifs.

Les envois de cocaïne à partir du sol africain, vers l'Europe, sont majoritairement effectués sur le vecteur aérien même si, dans certains pays, la voie maritime est préférée (Ghana par exemple).

Sur les marchés européens, la cocaïne, achetée aux alentours de 5 500 euros le kilogramme au Brésil, peut être revendue jusqu'à 45 000 euros le kilogramme. Les marges réalisées par les narcotrafiquants sont telles qu'ils peuvent désormais se permettre de multiplier les petits transferts, par des itinéraires variés, plus discrets et plus difficilement détectables.

De 2009 à 2014, 78 % des saisies de cocaïne réalisées sur le continent africain l'ont été en Afrique de l'Ouest, essentiellement au Cap Vert, en Gambie, au Nigéria et au Ghana.

De décembre 2014 à mars 2016, au moins 22 tonnes de cocaïne, en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe, via l'Afrique de l'Ouest, ont été interceptées en cours d'acheminement.

Trafic d'héroïne

L'héroïne, d'origine afghane fait l'objet d'un trafic croissant vers l'Afrique de l'Ouest (Nigéria notamment), par la route du Sud (au départ des ports du Pakistan et d'Iran via l'Océan Indien et l'Afrique de l'Est), pour y être consommée, ou expédiée vers d'autres pays, notamment les Etats-Unis. Néanmoins, les saisies réalisées dans la région sont rares.

Trafic de précurseurs et de drogues de synthèse

Une importante activité de production de métamphétamines, « Crystal Meth » (poudre) et « Crystal Ice » (cristaux transparents), principalement destinées à l'Asie (Japon, Malaisie, Indonésie), est présente dans la région, particulièrement en Guinée et au Nigéria.

Au Nigéria, les découvertes et démantèlements de laboratoires de fabrication sont fréquents. La Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) de Lagos saisit régulièrement de la méthamphétamine ainsi que les précurseurs nécessaires à sa fabrication.

Des interceptions régulières d'éphédrine ou de pseudo-éphédrine sont également réalisées en Côte d'Ivoire et au Mali.

Trafic de khat

La région, principalement le Sénégal, le Togo, la Guinée et le Mali, est devenue une plaque tournante du trafic de khat à destination des Etats-Unis (New-York, Atlanta, Denver et Minneapolis).

Ce trafic, en provenance d'Ethiopie, est en pleine expansion. Le développement du procédé de lyophilisation des feuilles du khat, qui assure une meilleure conservation du produit, permet de sécuriser le trafic en ouvrant la possibilité d'emprunter des itinéraires plus longs, moins exposés.

Coopération régionale

Dans le cadre de l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest (WACI) de l'ONUDD, qui vise à renforcer la lutte contre la criminalité organisée et notamment contre le trafic illicite de stupéfiants, la troisième réunion du Comité consultatif des programmes a été organisée à Bissau en novembre 2015. Étaient présents des représentants de haut niveau issus des pays contribuant à l'exécution de l'Initiative, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'ONUDD et d'autres organismes des Nations Unies. Cette réunion a permis de déterminer les priorités opérationnelles et stratégiques de l'Initiative et de souligner la nécessité d'intensifier la coordination sous régionale.

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités en matière de gestion des frontières en Afrique de l'Ouest mis en place par INTERPOL, une opération de 10 jours "Adwenpa" a été menée en janvier 2016 afin de renforcer les contrôles aux frontières du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Togo. Cette opération aurait permis de saisir près de 900 kilogrammes de drogues (cannabis, cocaïne, méthamphétamine et khat).

c. Situations nationales au regard du problème de la drogue

Bénin

Le Bénin possède un arsenal juridique et des unités spécifiquement dédiés à la lutte contre la drogue. Néanmoins, d'importants progrès restent à réaliser sur les plans politique et technique, aux niveaux national et régional, afin de lutter efficacement contre le problème de la drogue et les réseaux criminels organisés. En effet, à ce stade, la lutte contre les trafics de drogue n'est pas appréhendée de manière globale et se limite le plus souvent à des opérations de saisies ponctuelles, sans réalisation d'enquêtes approfondies permettant le démantèlement des réseaux. Par ailleurs, le pays fait face à une importante corruption qui touche aussi bien le secteur privé que le secteur public, à tous les échelons. La collusion entre le monde politique, les forces répressives, l'autorité judiciaire et les trafiquants est avérée.

Consommation et trafics

Le cannabis cultivé localement reste la drogue la plus accessible et la plus consommée dans le pays. La cocaïne, l'héroïne et les méthamphétamines sont peu consommées. Un usage massif de Tramadol, importé d'Inde, est constaté.

Le Bénin est un pays de transit de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud, et de l'héroïne venant d'Asie du Sud-Est, à destination des marchés européens.

D'importants flux de méthamphétamine, produite au Nigeria, passent également par ce pays, à destination de l'Europe, du Moyen Orient, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique du Sud. Le 9 avril 2017, 13,5 kilogrammes de méthamphétamine transportés par un individu de nationalité nigériane ont été saisis à l'aéroport international de Cotonou, sur un vol à destination de la France.

Le port et l'aéroport de Cotonou sont les deux points principaux d'entrée et de sortie des trafics contrôlés par des groupes nigériens.

Pour l'année 2016, l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et des Précurseurs (OCERTID) fait état d'une saisie de 1 422 kilogrammes de stupéfiants, dont une très grande partie de cannabis, ce qui représente une nette diminution par rapport aux années précédentes (4,149 tonnes en 2015 et 2,143 tonnes en 2014). Quarante-deux individus ont été interpellés (110 en 2015), principalement de nationalité nigériane, mais également ghanéenne et guinéenne. Les ressortissants béninois sont essentiellement impliqués dans le trafic de cannabis par voie routière.

Toutefois, ces informations sont parcellaires et ne reflètent pas la réalité des opérations de lutte contre les produits stupéfiants menées dans le pays, dans la mesure où elles ne comptabilisent pas les actions menées par la gendarmerie et la douane.

Stratégie nationale et coopération internationale

Le corpus juridique qui permet de lutter contre le problème de la drogue n'a pas évolué depuis plusieurs années. Il est constitué de la loi de 1997 portant lutte contre la drogue et les précurseurs, de la loi de 2006 portant lutte contre le blanchiment de capitaux, qui a institué la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et de la loi de 2011 relative à la lutte contre la corruption.

Le Bénin tente de renforcer son dispositif de lutte contre les flux financiers illicites, et notamment les capacités d'investigation de ses services d'enquête, afin de lutter plus efficacement contre le blanchiment de l'argent issu du trafic de drogue, sans toutefois, que de réelles mesures soient mises en œuvre à ce stade. Au niveau national, d'importantes opérations de blanchiment d'argent sont réalisées sous couvert d'activités d'importation de véhicules d'occasion.

Malgré la fermeté affichée dans le discours politique s'agissant de la lutte contre les trafics, la réalité est toute autre. Elu en avril 2016, le Président de la République, Patrice Talon, n'a pas placé la lutte contre les produits stupéfiants et les substances psychoactives au rang des priorités de son Gouvernement. Dans le domaine sécuritaire, l'accent est principalement mis sur le renseignement et la lutte anti-terroristes.

Sur le plan opérationnel, les dispositions législatives sanctionnant les activités illicites de trafic de drogue les moins répressives sont appliquées par priorité par les magistrats, le plus souvent contre arrangement financier. La CENTIF n'a mené aucune enquête depuis sa création et l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) ne dispose pas des moyens effectifs pour remplir sa mission en l'absence d'une réelle volonté politique.

Par ailleurs, et malgré la promotion de cette initiative lors d'un séminaire organisé à Cotonou, sous l'égide de l'ONUDD, au début du mois d'avril 2017, la mise en place d'un Plan Intégré National contre les stupéfiants, récemment initiée, est loin d'être effective, son contenu n'étant pas finalisé.

La création, en 1999, de l'OCERTID au sein de la police nationale, en charge de la coordination de l'action nationale, ne permet pas d'obtenir les résultats espérés, l'échange d'informations et la coopération entre les services impliqués dans la lutte contre les trafics de drogue étant insuffisants. En outre, ce service, qui devait être une unité inter-administrations est uniquement composé de fonctionnaires de police et connaît une réduction drastique de ses effectifs.

Afin de rationaliser et d'améliorer la réponse apportée en matière de lutte contre le trafic de produits stupéfiants, une Unité Mixte de Contrôle (UMCC) portuaire et une CAAT qui regroupent des policiers, des gendarmes et des douaniers ont été créées à Cotonou. A défaut de moyens, de véritable coordination et de synergie entre les services, les résultats de ces structures sont décevants.

Dans les faits, la mutualisation se limite trop souvent à des déclarations d'intention.

Enfin, au 1^{er} janvier 2018, sur décision du Président de la République, les services de police et de gendarmerie devraient fusionner. La commission chargée de définir les modalités de cette réorganisation se heurte à une forte opposition des parties prenantes.

Les principaux bailleurs de fonds au niveau bilatéral sont:

- la France, avec la mise en œuvre du fond de solidarité prioritaire « ALCAO – Appui à la lutte contre la cocaïne en Afrique de l’Ouest ». Le programme régional initié en 2014 a été clôturé fin 2016;
- les Etats-Unis, avec leur programme régional « West Africa Cooperative Security Initiative (WACSI) », qui comprend un dispositif propre au Bénin associant lutte contre la drogue, le blanchiment d’argent et la corruption;
- l’Union Européenne, sous l’égide de laquelle une formation SEACOP, projet visant à encourager le contrôle du trafic illicite dans les ports maritimes dans le cadre du programme « route de la cocaïne », a été organisée au profit des autorités portuaires de Cotonou au premier semestre 2016.

Cap Vert

Le cannabis, la cocaïne, l’héroïne et les méthamphétamines sont les drogues les plus consommées au Cap Vert, généralement par les jeunes citadins.

Du fait de sa situation géographique stratégique, dans l’océan Atlantique, l’archipel du Cap Vert, constitué de dix îles (dont une inhabitée), est un important centre de transit de la cocaïne sud-américaine à destination de l’Europe.

Les infrastructures aéroportuaire et maritime de l’archipel sont très fréquemment utilisées par les trafiquants. La capitale, Praia, dispose d’un aéroport international bien desservi avec des vols directs vers les États-Unis, l’Europe et le nord du Brésil. L’activité maritime est également importante.

Les forces navales limitées de l’archipel ne lui permettent pas d’assurer un contrôle efficace de ses eaux territoriales. Selon les autorités, les trafiquants opèrent essentiellement dans l’espace maritime qui entoure l’archipel en procédant à des transferts de produits stupéfiants en mer, le stockage de cargaisons à terre serait occasionnel et de courte durée.

Les groupes criminels nigériens contrôlent le trafic dans la zone avec une forte implantation à Praia, Mindelo et sur l'île de Sal. Les luttes d'influence entre groupes concourent à la dégradation de la situation sécuritaire sur l'archipel, avec des règlements de compte et plusieurs assassinats sur la voie publique.

En avril 2016, 280 kilogrammes de cocaïne ont été saisis au large de la côte sud-ouest du Cap Vert. Au cours de cette même année, la CAAT de Praia a procédé à de nombreuses saisies et interpellations de passeurs. Une augmentation des saisies de cocaïne dans le fret aérien en provenance des Antilles-Guyane a également été constatée.

Ghana

Consommation et trafics

Le cannabis est la principale drogue consommée au Ghana. La consommation d'héroïne continue sa progression dans le pays. Fin mars 2017, un ressortissant ghanéen a été interpellé en provenance de Nairobi (Kenyan Airways), en possession de 432 grammes d'héroïne (ingérés), destinée à la consommation locale.

Le Ghana est un pays de destination, de transit et de production de produits stupéfiants.

Il reste le premier pays producteur et exportateur d'herbe de cannabis de la région. Si la production ghanéenne qui alimente la sous-région ne représente pas une manne financière importante, elle constitue une préoccupation constante pour les services répressifs. Les saisies sont importantes (plus de 25 tonnes en 2016, contre 8 tonnes en 2015). La quasi-totalité du cannabis intercepté dans les pays voisins provient du Ghana (90 % du cannabis saisi au Burkina Faso et au Togo). En août 2016, plus de deux tonnes de cannabis ont été saisis par les douanes dans la région de la Volta. Même s'il n'existe pas de données récentes sur la culture du cannabis dans le pays, certains responsables locaux estiment qu'elle a augmenté en 2016.

La cocaïne sud-américaine et l'héroïne sud-asiatique destinées aux marchés européens et nord-américains transitent également par le Ghana. Selon l'Office Central de Contrôle des Stupéfiants (NACOB) du Ghana, les passeurs rejoindraient la région du Golfe de Guinée avant de rallier l'Europe.

Les précurseurs chimiques entrent illégalement sur le territoire par les ports maritimes et sont utilisés dans des laboratoires clandestins pour produire de la méthamphétamine et des substances psychotropes.

D'après le NACOB, le volume de drogue (cocaïne, cannabis, héroïne et méthamphétamine) saisi au cours des six premiers mois de l'année 2016 aurait nettement diminué par rapport à la même période en 2015. Le 16 février 2017, 4,2 tonnes de cocaïne ont été saisies au large du Surinam dans les eaux internationales, à bord d'un bateau battant pavillon Guyanien, qui avait fait demi-tour au large des côtes ghanéennes, après avoir été pris en chasse par la marine nationale.

Stratégie nationale et coopération internationale

Plusieurs organisations non gouvernementales (LOAD Ghana - Life Out of Alcohol and Drugs Ghana par exemple) proposent des programmes d'aide aux toxicomanes. Le Ghana a pris une série de mesures visant à protéger les citoyens et prévenir la consommation de produits illicites : lois contre la consommation ou l'utilisation de drogues illicites, loi sur les stupéfiants de 1990 qui met l'accent sur le contrôle et l'application des sanctions en cas d'utilisation et de commerce des drogues illicites.

Au niveau national, le débat sur la légalisation du cannabis a été dernièrement relancé lors de la célébration de la journée internationale contre l'abus et les trafics illicites dans la région administrative du Nord Est (Upper East). A cette occasion, le MHA (Mental Health Authority) a souligné que la légalisation ne constituait pas une solution au problème des addictions. La consommation de l'alcool avait continué à faire des ravages, malgré sa légalisation, aucune mesure d'accompagnement n'ayant été mise en place. Le MHA a insisté sur la nécessité de renforcer les mesures de prise en charge des toxicomanes, notamment avec la construction de centres spécialisés.

Au niveau régional, le Ghana collabore avec d'autres pays ouest-africains afin de concevoir une réforme de la politique des drogues qui traitera de la production, de l'utilisation, du trafic et de la criminalité organisée.

En matière de coopération bilatérale, la France soutient le renforcement des capacités opérationnelles des services antidrogues ghanéens ainsi que le développement de la coopération transfrontalière.

Dans le cadre multilatéral, un projet de l'ONUDC, financé par les États-Unis, visant à renforcer les capacités du Criminal Investigation Department - Drug Law Enforcement Unit, chargé de la lutte contre les stupéfiants et plus particulièrement du cannabis, a été mis en place en mai 2016. Fin avril 2017, une formation au profit des agents de la CAAT a été dispensée par deux experts de la Guardia di Finanza dans le cadre du programme de communication aéroportuaire (AIRCOP).

Mali

Les activités illicites liées au trafic de drogue participent au climat de violence et à la dégradation de la situation sécuritaire du pays. Elles apparaissent également comme l'une des causes profondes de la crise malienne, alors même que le Gouvernement et la communauté internationale sont paradoxalement peu mobilisés pour lutter efficacement contre cette criminalité et les réseaux qui la font prospérer.

Les revenus générés par les trafics contribuent au financement des différents groupes armés, y compris terroristes, qui agissent dans la région. Ils alimentent également, y compris à travers la corruption et les circuits de blanchiment, le phénomène d'enrichissement illicite, qui touche la société malienne.

Si le Mali dispose d'un cadre institutionnel et légal permettant de lutter efficacement contre la drogue, les résultats sont en totale inadéquation avec l'ampleur du phénomène et des trafics qui sévissent dans le pays. Cet état de fait peut en partie s'expliquer par la faiblesse des moyens matériels et humains dont disposent les services répressifs et judiciaires, dans un contexte budgétaire contraint et dans un pays qui doit faire face à une insécurité multidimensionnelle. Néanmoins, l'impact des réseaux de complicité et de la corruption sur les résultats en matière de lutte contre les trafics ne doit pas être sous-estimé.

Consommation et trafics

L'existence d'une consommation locale de stupéfiants au Mali ne peut être niée, en témoigne notamment la saisie de doses individuelles de plusieurs types de produits illicites. Néanmoins, aucune statistique fiable ne permet de quantifier et d'analyser le phénomène.

Le Mali est une importante zone de transit de la résine de cannabis, de la cocaïne et des stimulants de type amphétamine (STA), à destination des marchés européens, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-est.

La résine de cannabis en provenance du Maroc, qui transite par le Mali, suit un circuit complexe, avant de parvenir à sa destination finale. Elle est acheminée par l'Algérie ou la Mauritanie, avant de remonter, via le Niger, vers la Libye pour être exportée vers l'Europe, ou de poursuivre sa route vers le Tchad, le Soudan ou l'Égypte à destination du Moyen-Orient.

La cocaïne, entrée sur le continent par le « hub côtier » d'Afrique de l'Ouest, transite par le Mali avant d'arriver en Europe par la même route : Algérie, Maroc ou Niger puis Libye.

Le trafic de STA est un phénomène émergent depuis quelques années. La présence, sur le territoire, de précurseurs chimiques en quantités significatives laisse supposer l'existence de laboratoires clandestins, sans toutefois qu'aucun n'ait été formellement identifié ou démantelé, à ce jour, sur le sol malien. Ces précurseurs sont majoritairement importés d'Inde de manière légale. Les STA produits au Mali, ou dans la sous-région, seraient principalement envoyés en Europe et en Asie du Sud et du Sud-est.

Le bilan 2016 de l'activité des services de sécurité intérieure maliens apparaît en total décalage avec l'ampleur du trafic estimé.

Seules 258 personnes ont été mises en cause pour infraction à la législation sur les stupéfiants, par les quatre principaux services répressifs : Office Central des Stupéfiants (184 personnes), brigade des stupéfiants de la police judiciaire (46 personnes), douane (22 personnes), gendarmerie (6 personnes). Dans 85 % des cas, les infracteurs sont de nationalité malienne.

Les saisies de produits stupéfiants sont majoritairement réalisées à Bamako et dans le Sud du pays. Celles opérées dans le Centre et le Nord, où passe une grande partie des routes du trafic international (notamment de résine de cannabis marocaine), sont peu nombreuses, en raison notamment de l'insécurité qui y règne et du faible déploiement des unités spécialisées dans ces zones très étendues. La saisie de 500 kilogrammes de résine de cannabis, en janvier 2016, par les douanes maliennes dans la commune de Nioro du Sahel, laisse penser à l'utilisation d'une nouvelle route par les trafiquants qui empruntent habituellement des voies situées beaucoup plus au Nord.

En 2016, les saisies ont été réalisées sur le vecteur terrestre mais également dans le fret postal (khat) et se répartissent comme suit:

- 73 saisies de cannabis pour un poids total de 10 833 kilogrammes;
- 1 saisie de cocaïne de 1,9 kilogramme et 405 doses individuelles (képas);
- 1 saisie d'héroïne (100 képas non pesées);
- 3 saisies de dérivé d'héroïne (35 doses non pesées);
- 3 saisies de crack (300 doses non pesées);
- 1 saisie de Khat de 1 370 kilogrammes;
- 1 saisie de Tramadol portant sur 12 500 gélules;
- 637 kilogrammes de médicaments saisis au total.

Stratégie nationale et coopération internationale

Au cours des dix dernières années, les autorités maliennes ont largement renforcé le cadre juridique et institutionnel qui permet de lutter contre le trafic de produits stupéfiants et de substances psychotropes:

- création de la Brigade des stupéfiants de la police judiciaire en 2011, composée de 16 agents compétents sur le district de Bamako;
- création de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic en 2011, localisée à l'aéroport international de Bamako et constituée de 14 agents;
- création de l'Office Central des Stupéfiants (OCS) en 2015, service à compétence nationale d'environ 100 agents, disposant d'une antenne dans chaque région administrative;
- création du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale en 2015, structure à compétence nationale composée de 3 magistrats du parquet et de 4 juges d'instruction;
- mise en place opérationnelle en cours de la Brigade d'Intervention Spécialisée (BIS) du Pôle judiciaire spécialisé, qui devrait compter une trentaine d'agents. Elle sera chargée, sous l'autorité du magistrat chef du Pôle, d'établir les procédures judiciaires complexes en matière de terrorisme et de grands trafics, dont le trafic de stupéfiants;

- loi n° 01-078 du 18 juillet 2001 sur le contrôle des drogues et précurseurs qui constitue un cadre légal efficace;
- loi n° 2016-008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui crée notamment la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

La Mission interministérielle de coordination de lutte contre la drogue, prévue par la loi de 2001 sur le contrôle des drogues et précurseurs n'a jamais été mise en place.

Dans le domaine de la coopération internationale, aucun programme spécifique bilatéral ou multilatéral en matière de la lutte contre le trafic de stupéfiants n'est identifié, même si de nombreuses actions ponctuelles sont conduites dans le pays.

Nigeria

Trafics

Le Nigéria est un pays producteur de cannabis, consommé au niveau national, et dans une moindre mesure exporté en Afrique de l'Ouest et en Europe.

Le pays reste l'une des plates-formes mondiales du trafic de drogue et un important pays de transit de l'héroïne et de la cocaïne destinées à l'Europe.

La cocaïne, en provenance d'Amérique du Sud, est acheminée directement au Nigéria à partir du Brésil par voie aérienne. Elle peut également transiter par Dubaï, l'Éthiopie ou d'autres pays d'Afrique de l'Ouest dont les aéroports sont moins contrôlés, avant de rejoindre le Nigéria par voie terrestre.

L'héroïne qui arrive au Nigéria passe par le Kenya et l'Afrique du Sud.

L'augmentation du trafic de drogue, par voie aérienne, via l'aéroport international de Lagos serait en partie liée à la croissance soutenue du trafic aérien de passagers. Selon les autorités nationales, le nombre total de passagers, qui ont transité par les aéroports nigériens au cours du troisième trimestre 2015, s'élevait à près de 4 millions, en augmentation de 8,5 % par rapport au deuxième trimestre de la même année. Entre janvier et mars 2016, plus de 30 personnes ont été arrêtées à l'aéroport de Lagos pour des infractions liées au trafic de drogue.

L'utilisation du vecteur maritime pour acheminer la drogue sur les côtes nigérianes est très probable même si les saisies réalisées sont faibles.

Sur les dix premiers mois de l'année 2016, l'Agence nationale de lutte contre les trafics de drogue (the Nigeria Drug Law Enforcement Agency - NDLEA) a saisi 276,18 tonnes de cannabis, 290,64 kilogrammes de méthamphétamine, 136,08 kilogrammes de cocaïne, 19,74 kilogrammes d'héroïne, 6 kilogrammes d'amphétamine, 1046,87 kilogrammes d'éphédrine, 65,7 kilogrammes de khat, et 76,6 tonnes d'autres substances psychotropes, totalisant 354,3 tonnes de produits illicites au total.

D'importantes structures de fabrication de méthamphétamine sont présentes sur le territoire, dans les Etats du Sud-Est et aux alentours de Lagos. Les producteurs nationaux bénéficieraient du savoir-faire des exploitants de laboratoires illicites mexicains. Entre 2013 et 2015, dix laboratoires clandestins ont été découverts. En mars 2016, lors du démantèlement d'une unité de production à l'échelle industrielle, les autorités ont saisi 1,5 kilogramme de méthamphétamine et plusieurs produits chimiques, y compris de l'acide acétique, de l'acétone, du benzaldéhyde, de l'acide chlorhydrique et du toluène

Stratégie nationale et coopération internationale

Le Nigéria mène d'importantes campagnes de prévention pour la jeunesse. Des programmes de réduction de la demande sont également mis en œuvre au profit des populations vulnérables. En 2016, 2 500 personnes souffrant de troubles liés à la toxicomanie ont été accompagnées, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente.

Afin de lutter contre la production de drogue de synthèse, le pays étudie la possibilité de modifier le cadre juridique relatif au contrôle des importations des précurseurs chimiques.

La coopération internationale intervient dans le cadre des actions menées par l'ONUDD et l'Union européenne ainsi que des relations bilatérales avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis principalement.

Sénégal

Consommation et trafics

Le Sénégal est le seul pays d'Afrique de l'Ouest à disposer d'un centre de traitement de la toxicomanie qui propose des services intégrés d'information, de soins, de réadaptation, de formation professionnelle et de réinsertion sociale pour les personnes atteintes de troubles liés à l'abus de drogues et à la toxicomanie. Cette structure, située à Dakar, propose un traitement de substitution à la méthadone ainsi que des soins médicaux ambulatoires. Des trousseaux contenant des seringues stériles, des préservatifs et du matériel médical de base pour prévenir la transmission de maladies véhiculées par le sang, telles que le syndrome d'immunodéficience acquise et l'hépatite C, sont également distribués aux usagers de drogues, à l'extérieur du centre, par des équipes mobiles.

Le nombre d'usagers de drogues par injection dans l'agglomération, est estimé à plus de 1 300, soit environ 12 % de l'ensemble des personnes dépendantes recensées à Dakar.

Outre la traditionnelle consommation de « Yamba » (herbe de cannabis avec une faible teneur en THC), la consommation de crack, jusqu'alors marginale, augmente significativement depuis deux ans. La consommation de cocaïne reste anecdotique, essentiellement à Dakar et sur la Petite-Côte, pour des usages récréatifs, par les jeunes aisés issus de la communauté libanaise. La consommation d'héroïne est quant à elle en nette augmentation.

Les infrastructures de transport disponibles, ainsi que sa situation géographique, font du Sénégal un point d'entrée privilégié des produits stupéfiants en Afrique, avant transfert à l'intérieur du continent et en Europe.

La culture, au sud de la Casamance, du cannabis, permet d'alimenter le marché local et des pays de la région. Le produit, d'une faible teneur en THC, se négocie entre 30 et 50 euros le kilogramme.

La cocaïne arrive par terre et par mer des pays voisins, y compris de Guinée-Bissau et du Mali, avant d'être acheminée en Europe par voies maritime et aérienne.

Le pays est également confronté aux flux de méthamphétamine, en provenance du Nigéria.

Fin 2016, les saisies de Khat ont diminué.

Stratégie nationale et coopération internationale

De nombreuses actions de coopération bilatérales sont mises en œuvre au Sénégal. La France, l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis notamment apportent leur soutien dans le domaine du renforcement des capacités des services opérationnels en charge de la lutte contre le trafic de drogue (formations, exercice régional, opérations douanières coordonnées, équipements...).

Dakar est le siège du Bureau Régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

d. Points clés suivis par les mini-groupes

Les mini-groupes de la région Ouest africaine suivent particulièrement :

- le développement et la mise en œuvre effective des stratégies nationales et régionales de lutte contre la drogue;
- la mise en place et l'effectivité de cadres institutionnels et législatifs adaptés;
- le développement de l'aspect patrimonial des dispositifs nationaux de lutte contre le trafic de drogue (lutte contre le blanchiment de capitaux, saisie des avoirs des criminels);
- le renforcement des capacités opérationnelles des services répressifs et des services judiciaires;
- le renforcement de la coordination entre les services impliqués et de la mutualisation des ressources;
- l'amélioration de la coordination et de la coopération régionale;
- le développement d'outils de suivi des phénomènes de consommation et de trafics de drogue;
- la bonne coordination, au niveau local, des actions de coopération internationale.

II. Nature des problèmes régionaux et sous-régionaux

L'Afrique de l'Ouest doit faire face à de fortes menaces sécuritaires, multidimensionnelles, de nature à profondément déstabiliser l'équilibre régional et au-delà, qui nuisent fortement au développement des pays de la région. Les activités illicites liées au trafic de drogue constituent l'une d'entre elles et posent des problèmes multiples. A partir des informations disponibles et de l'analyse de la situation régionale au regard du problème de la drogue, plusieurs constats peuvent être posés:

- une région affectée par l'ensemble des composantes du problème de la drogue (consommation, production et trafic) et ses conséquences en termes sanitaires, sécuritaires et de développement;
- le développement d'unités de production de drogues de synthèse;
- une forte implantation des organisations criminelles africaines (nigérianes notamment);
- la faiblesse institutionnelle au niveau national et régional, accompagnée du manque de volonté politique et d'une corruption très largement répandue;
- un manque de ressources affectées au renforcement capacitaire des autorités chargées de la lutte contre le problème de la drogue;
- une faible coopération, un manque de mutualisation et d'échange d'informations entre autorités chargées de la lutte contre les trafics;
- une absence d'harmonisation juridique entre pays de la CEDEAO;
- l'acuité accrue des problématiques sécuritaires, avec les liens qui peuvent exister entre les groupes criminels organisés et les groupes terroristes.

III. Sujets requérant un traitement au niveau central par le Groupe de Dublin

Sur la base des éléments d'analyse de la situation régionale, transmis par les mini-groupes de Dublin présents dans la région, il apparaît que plusieurs sujets pourraient être examinés ou suivis au niveau du groupe central, notamment:

- soutien et suivi de la mise en œuvre du programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest, pour la période 2016-2020. Ce programme comprend un pilier relatif à la lutte contre la criminalité transnationale et les trafics illicites, dont ceux de produits stupéfiants et de précurseurs, ainsi qu'un pilier sur la prévention et le traitement de la toxicomanie;
- suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest (2016-2020);
- coordination des actions mises en œuvre par les bailleurs de fonds en faveur des politiques conduites en matière de drogue au niveau des Etats (stratégies nationales, renforcement des capacités, coordination) et des organisations régionales;

- développement de la coopération régionale et interrégionale, ainsi que des dispositifs de coordination internationale, régionale et bilatérale;
- sensibilisation des acteurs à la nécessité de mieux prendre en compte le volet réduction de la demande dans les politiques et actions mises en œuvre au niveau régional;
- aide à la mise en place d'instruments de recherche, de collecte d'information, de suivi et d'évaluation des politiques.

IV. Recommandations et conclusions du Groupe régional

a. Les initiatives politiques

- Soutenir la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des programmes régionaux de lutte contre le problème de la drogue;
- Mettre en œuvre des politiques globales qui appréhendent le problème de la drogue sous tous ses aspects (sanitaires, sécuritaires, financiers, sociaux, économiques...);
- Veiller à la constitution et à l'application d'un cadre juridique efficace et complet qui englobe l'aspect patrimonial de la lutte contre le trafic de drogue avec la constitution de dispositifs opérationnels de saisies des avoirs criminels;
- Renforcer la coopération et la coordination aux niveaux national et régional;
- Renforcer les capacités des autorités en charge de la lutte contre le problème de la drogue;
- Renforcer les capacités en matière de recherche et de collecte de données;
- Rechercher et identifier les liens entre les différentes formes de criminalité qui opèrent dans la sous-région, ainsi qu'avec les groupes terroristes.

b. Les priorités à prendre en compte par les bailleurs de fonds

- Veiller à la bonne coordination des actions de coopération mises en œuvre aux niveaux bilatéral et multilatéral;

- Veiller à la bonne articulation des actions menées avec les programmes et initiatives régionales qui existent (Initiative Côte de l’Afrique de l’Ouest de l’ONUDC, Programme mondial de contrôle des conteneurs, Projet de communication aéroportuaire, Réseau des autorités centrales et des procureurs d’Afrique de l’Ouest contre la criminalité organisée, Plate-forme judiciaire régionale des pays du Sahel, Réseau inter agences d’Afrique de l’Ouest en matière de recouvrement des avoirs...);
- Veiller à la prise en compte de l’ensemble des problématiques liées au problème de la drogue (aspect répressif: lutte contre le trafic illicite de drogues et le terrorisme et renforcement de la justice - aspect économique : lutte contre la production - aspect sanitaire : prévention et traitement, aspect transversal avec la mise en place de systèmes fiables de collecte de données...);
- Développer les actions de prévention et en faveur de la réduction de la demande, au profit des personnes dépendantes, en lien avec les acteurs de la société civile notamment;
- Assurer un suivi régulier des actions de coopération mises en œuvre et de leur résultat dans le cadre des réunions des mini-groupes de Dublin.

V. Suivi de la mise en œuvre des conclusions et des recommandations approuvées l’année précédente

Les recommandations formulées dans le précédent rapport, basées sur les actions du plan d’action de la CEDEAO, restent d’actualité et constituent le socle de l’action des bailleurs et des organisations internationales dans la région.